

Règlement du concours :

Article 1 :

Les participants devront écrire une nouvelle sur un des thèmes suivants :

- Un Noël pas comme les autres
- Bonnes résolutions

Les textes devront comporter entre 2000 et 4000 signes (espaces compris) et être envoyés sur le site <http://www.vivredemaplume.fr/>

Article 2 :

Le concours est ouvert aux personnes âgées de plus de 18 ans.

Les participants déclarent que les textes proposés pour le concours n'ont jamais été publiés sous quelque forme que ce soit.

Ils ne devront porter atteinte à aucune personne morale ou physique. Ils ne comporteront aucun caractère racial, sexiste ou discriminatoire.

Les participants s'engagent à ce que leurs textes ne puissent en aucun cas faire l'objet d'une procédure juridique ou pénale, ni par leur contenu ni par leur sujet.

Article 3 :

Le concours débute le 17 novembre 2020 et les participants auront jusqu'au 31 décembre inclus pour soumettre leur texte en le déposant sur le site internet.

Article 4 :

Les personnes remplissant les conditions ci dessus devront pour valider leur participation :

- Se connecter au plus tard le 31 décembre 2020 à 23h59 sur l'espace dédié au concours de nouvelle pour y déposer leur texte.
- Communiquer leur nom, prénom et adresse électronique.
- Chaque nouvelle sera lue afin d'établir si le thème est respecté.

Les données personnelles transmises par le Participant seront à la disposition de la société organisatrice durant toute la durée du concours. Elles seront entièrement détruites à l'issue des résultats du concours. Elles ne seront en aucun cas utilisées ultérieurement par la société organisatrice.

Article 5 :

Le jury délibérera le 18 janvier 2021 et annoncera le gagnant sur le site <http://www.vivredemaplume.fr/>

Le prix sera remis au 1er du classement et sera d'un montant de 100 euros.

Article 6 :

Les textes de tous les participants seront publiés sur le site <http://www.vivredemaplume.fr/> durant toute la durée du concours.